

Date de dépôt : 24 mars 2021

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Nicole Valiquer Grecuccio :  
Le canton de Genève entend-il témoigner de sa reconnaissance envers le personnel soignant par une mesure d'octroi financière ?

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 5 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Mesdames les conseillères d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat,*

*Le canton de Vaud a communiqué le 19 février 2021 avoir décidé de témoigner sa reconnaissance au personnel de santé pour son investissement exceptionnel durant la crise sanitaire. Ainsi, afin d'exprimer cette reconnaissance, le Conseil d'Etat a pris une mesure d'octroi de 900 francs au personnel des institutions socio-sanitaires publiques, parapubliques et privées « qui ont fait preuve d'une mobilisation hors norme sur le front de la pandémie »<sup>1</sup>.*

*Le Conseil d'Etat vaudois a tenu ainsi à « exprimer sa très vive reconnaissance à toutes ces personnes de manière concrète et tangible ».*

*Comme le mentionne le site du canton de Vaud, cette mesure concerne 14 000 personnes qui ont été directement au contact des malades et exposées au virus. Elle ne concerne donc pas le personnel administratif ni les médecins cadres et membres de direction. La somme de 900 francs correspond à un emploi à 100% et est garantie nette : les charges sociales de l'employeur et de l'employé sont assumées par l'Etat. Cette somme correspond ainsi à un*

---

<sup>1</sup> Cf. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/news/14121i-le-canton-de-vaud-ocroie-une-mesure-de-reconnaissance-de-chf-900-au-personnel-de-sante-pour-son-investissement-exceptionnel-durant-la-crise/>

*supplément de salaire brut d'environ 1080 francs. Le coût prévisionnel se monte à près de 15 millions de francs, à charge de l'Etat.*

*Au vu des heures passées, des impacts personnels, familiaux et sociaux, voire sur la santé de ce même personnel, ce qui est possible dans le canton de Vaud doit l'être à Genève. Ce geste permet au personnel de choisir que faire avec le montant attribué et constitue un geste concret de reconnaissance.*

*Si le Conseil d'Etat a applaudi avec nous le personnel soignant, il peut à l'instar du Conseil d'Etat vaudois suivre la voie que ce dernier a choisie. Comme le relève Rebecca Ruiz, cheffe du département de la santé et de l'action sociale, le Conseil d'Etat vaudois « exprime à nouveau par le versement de cette somme sa reconnaissance envers tout le personnel du système socio-sanitaire pour son engagement sans faille, la qualité des soins prodigués et l'endurance dont il a fait preuve tout au long de cette crise. Alors que la crise dure depuis près d'une année, les personnes engagées face au virus se montrent fidèles aux valeurs des métiers de la santé et du soin. »*

*Ma question est donc la suivante :*

- Le Conseil d'Etat envisage-t-il de rendre possible dans le canton de Genève ce qui est possible dans le canton de Vaud et, dans le cas contraire, peut-il expliquer pourquoi ce qui est concrétisé dans un canton ne pourrait l'être à Genève ?***

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Au préalable, le Conseil d'Etat tient à rappeler que le personnel soignant mobilisé pendant la pandémie de COVID-19 a pour employeurs les deux établissements publics autonomes que sont les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

C'est ainsi que les HUG et l'IMAD n'ont de fait pas octroyé de prime spécifique COVID mais ont, en plus de la rémunération des heures supplémentaires, distribué différentes prestations en collaboration avec des partenaires privés : bons d'achats, gratuité des repas, prestations de service, etc. Avec ces prestations en nature, ces deux institutions ont témoigné leur reconnaissance pour la mobilisation remarquable de leurs collaborateurs pendant la crise.

Il faut rappeler que si les soignants ont été fortement mis à contribution, ils ont également été appuyés dans l'exercice de leurs missions par des renforts massifs en personnel, notamment dans les institutions publiques financées par l'Etat. Ce sont, par exemple, plus de 500 postes auxiliaires qui ont été créés aux HUG au plus fort de la crise.

Enfin, si le Conseil d'Etat a renoncé à octroyer à son niveau une reconnaissance financière pour l'engagement du personnel soignant, c'est en raison de la difficulté à définir un périmètre équitable des bénéficiaires, les soignants n'étant pas les seuls à avoir dû faire preuve d'un engagement hors norme.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA